

## La Belgique montre l'exemple avec ses indicateurs nationaux des droits de l'enfant

**9 février : conférence internationale « *Measuring the Effectiveness of Children's Rights – Make all Children Count!* », organisée à l'initiative de la **Commission nationale pour les droits de l'enfant**, en collaboration avec **ChildONEurope** et avec l'appui du **SPF Affaires étrangères**.**

*Les indicateurs nationaux des droits de l'enfant montrent que 86,6 % des jeunes de Belgique déclarent être globalement très satisfaits de leur vie. C'est un score élevé, qui donne une indication de la mise en œuvre des droits de l'enfant au sein de et par la Belgique. Mais comment le bien-être est-il mesuré ? Que dit ce chiffre ? Que recouvre-t-il ? Qui sont ces enfants ?*

Le 9 février 2018, environ 200 praticiens se réunissent à Bruxelles à l'occasion d'une conférence internationale sur la question de comment mesurer de manière effective la mise en œuvre des droits de l'enfant.

Pour savoir, il faut mesurer. Ce n'est pas une vérité absolue, mais on ne peut faire l'impasse sur l'importance de mesurer. Les chiffres et données - ou leur absence - parlent. Ils donnent une indication de l'état de la situation et peuvent entre autres montrer où il est nécessaire ou non d'investir au niveau stratégique.

La question de données qualitatives et quantitatives sur les enfants et leurs droits est donc régulièrement posée, notamment par des organisations internationales telles que les Nations Unies. Cette question n'est pas seulement adressée à la Belgique, mais aussi à la plupart des autres États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Mesurer n'est cependant pas facile. Il n'existe que peu de directives claires pour l'instant. Par exemple, comment « mesurer » si les conditions sont réunies pour qu'un enfant puisse exercer son droit à la liberté d'expression ? La Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), une plate-forme rassemblant plus de 90 acteurs impliqués dans les droits de l'enfant au niveau gouvernemental et non gouvernemental dont le fonctionnement est soutenu par tous les gouvernements belges, a relevé ce défi. En 2016, la Commission a publié 40 indicateurs avec pour objectif de fournir une meilleure vision de la mesure dans laquelle les droits de l'enfant sont, ou non, réalisés à travers le pays, du point de vue de l'enfant lui-même.

Dans d'autres pays et au niveau international, il y a un intérêt croissant pour le travail avec des indicateurs, de même que pour l'exemple belge. Des questions sont sujet de débats et de recherches. Comment mesurer l'efficacité des droits ? Comment éviter le double travail :

les droits de l'enfant doivent-ils par exemple être surveillés indépendamment des objectifs de développement durable (mieux connus sous l'abréviation ODD) ? Comment impliquer les enfants eux-mêmes dans cet exercice de mesure ? Comment atteindre les enfants dans les situations les plus vulnérables ?

C'est entre autres à ces questions que la conférence du 9 février « *Measuring the Effectiveness of Children's Rights – Make all Children Count !* » veut tenter de donner un début de réponse, par un échange des bonnes pratiques et d'obstacles encourus.

Cette conférence a été organisée à l'initiative de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, en collaboration avec ChildONEurope et avec l'appui additionnel du SPF Affaires étrangères.

Les résultats de cette conférence seront présentés en juin aux Nations Unies à Genève. Également en juin 2018, le cinquième et sixième rapport combiné périodique de la Belgique fera l'objet d'une discussion préliminaire avec des représentants de la société civile par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, qui veille à l'exécution de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Belgique en 1991.

Si vous voulez en savoir plus sur la Commission nationale pour les droits de l'enfant et les indicateurs nationaux des droits de l'enfant, visitez notre site <https://ncrk-cnede.be/fr/>.

## Contact :

Karen VAN LAETHEM

Présidente de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

0473 47 65 73



An initiative of the National Commission on the Rights of the Child - Belgium, in collaboration with ChildONEurope.

With the support of



The National Commission on the Rights of the Child is financed by a Cooperation Agreement (2005) between:

